

Du tiers-investissement photovoltaïque sur les toitures communales

Michel HUART, 13 Juin 2017



Les communes bruxelloises trouvent désormais une offre très diversifiée pour financer leurs projets photovoltaïques : tiers-investisseurs classiques, coopératives citoyennes d'investissement et programme régional SolarClick. Zoom sur Woluwe-Saint-Pierre, qui a choisi une formule innovante.

Les communes disposent d'une richesse parfois insoupçonnée qui sommeille sur les toits de leurs bâtiments.

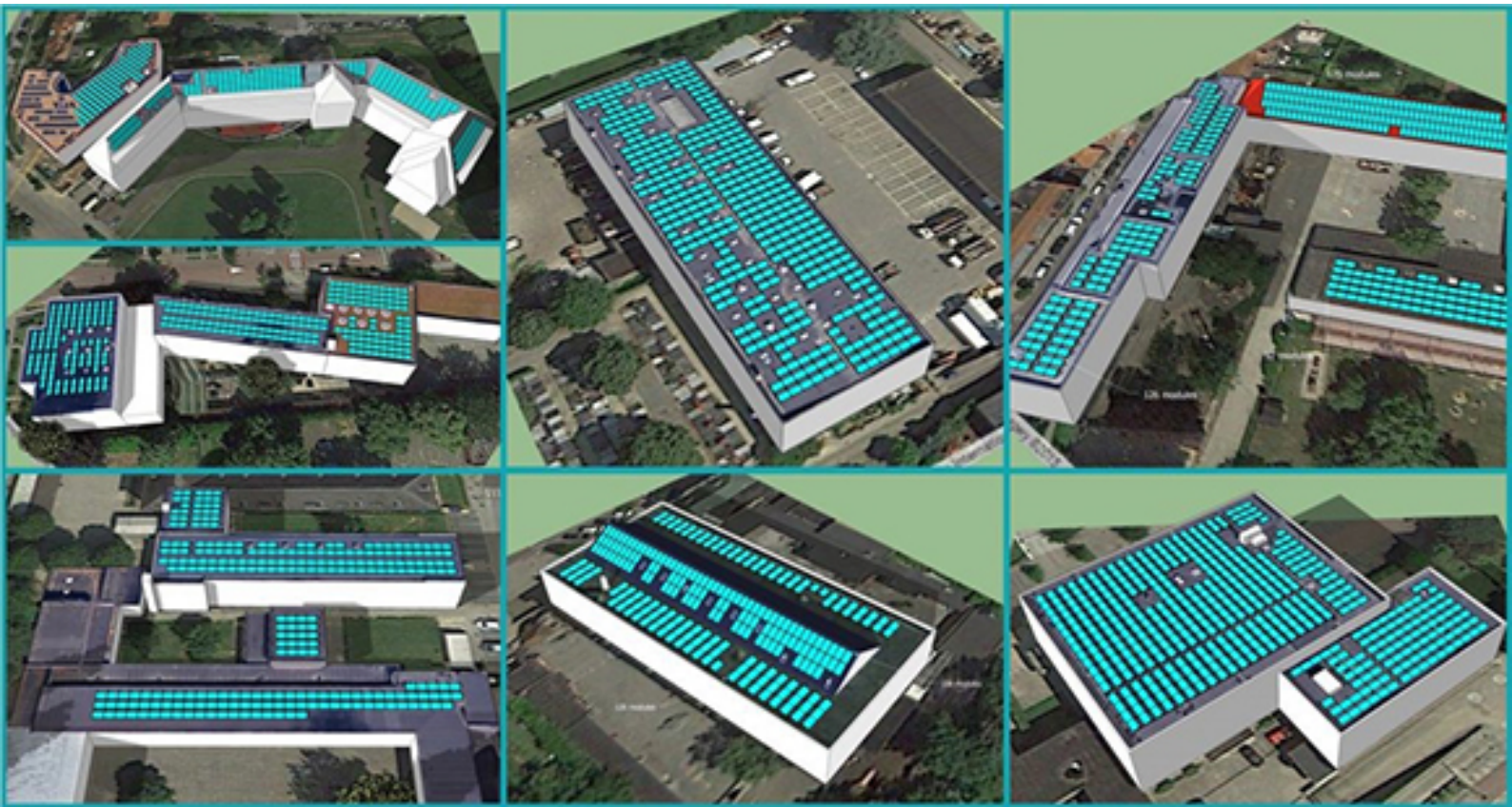
En les équipant d'une installation photovoltaïque, la toiture produit de l'électricité au fil du soleil. La production solaire électrique consommée sur place réduit le montant de la facture énergétique de la commune et l'électricité injectée dans le réseau améliore le mix électrique de la Région.

Transformer le soleil en électricité est aujourd'hui un projet accessible à toutes les communes selon différentes formules. Certaines communes bruxelloises comme la Ville de Bruxelles et Koekelberg ont déjà mis en place du photovoltaïque sur quelques toitures en investissant sur fonds propres. D'autres comme Auderghem, Jette, Molenbeek et Schaerbeek ont préféré recourir au tiers-investissement classique, une formule qui permet de confier intégralement à un tiers la mise en œuvre et l'investissement, tout en bénéficiant de la réduction de la facture d'électricité.

Financement citoyen à Woluwe-St-Pierre

Tout récemment, la commune de Woluwe-Saint-Pierre fait un pas de plus : elle a fait appel au tiers-investissement citoyen. En d'autres termes, les habitants ont l'opportunité de prendre des parts de l'investissement solaire. D'une part, ils sont impliqués concrètement dans le projet d'un bâtiment qu'ils fréquentent éventuellement (école, crèche, maison de repos, bureau, salle de sport, bibliothèque) et, d'autre part, ils bénéficient d'un dividende. Ce qui constitue une alternative intéressante à l'épargne classique.

Ce 4 mai 2017, la commune de Woluwe-Saint-Pierre a ainsi attribué le marché tiers-investisseur au consortium Energiris-Pando-Soltis. Près de 2.400 modules vont être installés dans les mois à venir sur 7 bâtiments communaux, dont 4 écoles. La nouveauté réside dans le mécanisme de financement qui se destine aussi aux citoyens. Au travers du cahier des charges, la commune a exigé une dimension de participation citoyenne dans le modèle de financement.



Voici les futures toitures photovoltaïques de la commune de Woluwe-Saint-Pierre (modélisation en images de synthèse). Plus d'infos : [Energiris](#).

Protéger les citoyens-investisseurs

L'investissement est de l'ordre du million d'euros TVAC. Les citoyens-investisseurs pourront contribuer à hauteur de 600 parts à 250 €, pour un total de 150 000 €. Une proportion jugée optimale pour protéger les citoyens-investisseurs, selon l'échevine de l'Énergie Caroline Lhoir. A tout moment, ils pourront revendre leurs parts et récupérer leur mise de départ ou garder les parts pour espérer bénéficier chaque année des dividendes. La coopérative citoyenne d'investissement, Energiris, a accordé jusqu'à présent 3% annuel à ses coopérateurs.

La puissance photovoltaïque totale installée sera de 640 kWc et la production annuelle d'électricité sera de l'ordre de 613.000 kWh. En tablant sur un taux d'autoconsommation de 65% et un prix de l'électricité à 16 centimes (tarif pour cette catégorie de consommateur), le gain sur la facture annuelle d'électricité communale pourra être de l'ordre de 60.000 € chaque année, pour une durée de vie des installations solaires estimée à 25 ans. A cette économie s'ajoute une redevance annuelle symbolique de 1.164 € accordée par le tiers-investisseur pendant 10 ans.

Le tiers-investisseur remboursera son investissement en moins de dix ans à partir des revenus de la vente de l'électricité injectée dans le réseau et des certificats verts.

Finalement, cette formule illustre pleinement la logique « win-win » entre commune, tiers-investisseurs et citoyens. Un avantage qui repose sur le simple fait que la production électrique des installations solaires se substitue à une production d'électricité lointaine, plus coûteuse et encore majoritairement polluante car basée sur des énergies fossiles ou nucléaires.

Les citoyens intéressés par cet investissement peuvent participer à une soirée d'information qui aura lieu ce 22 juin à 20h à l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Pierre : [infos et inscription](#).



L'école communale de Stockel est l'un des 7 bâtiments dont les toits seront prochainement équipés de panneaux solaires. © Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre

SolarClick, un programme régional ensoleillé

Depuis février 2017, les communes bruxelloises peuvent également faire appel aux programmes régionaux SolarClick et NRClick, destinés à valoriser le potentiel de production renouvelable et d'économies d'énergie sur les bâtiments publics. Des programmes avec un budget de 20 millions d'euros sur 4 ans (2017-2020), confié à Sibelga en collaboration avec Bruxelles Environnement, et qui s'inscrivent dans le cadre du plan régional Air-Climat-Energie de juin 2016 (lire notre article [A Bruxelles, le Plan Air Climat Energie attend les moyens pour ses actions](#)).

Avec SolarClick, ce sont près de 85 000 m² de toitures qui seront équipés d'ici à 2020 de panneaux photovoltaïques, augmentant ainsi de l'ordre de 12.000 kWc la puissance photovoltaïque installée en Région bruxelloise. Une dizaine d'installations sont attendues d'ici la fin 2017, selon la ministre bruxelloise de l'Énergie Céline Fremault.

Des formules complémentaires

La dimension institutionnelle et subsidiée de SolarClick pourrait faire de l'ombre aux autres formules de tiers-investissement. Cependant, à service équivalent, le caractère citoyen de la formule proposée par les coopératives citoyennes d'investissement a l'avantage de faire participer concrètement l'épargne des habitants bruxellois. Un atout non négligeable pour les projets de transition énergétique communaux ayant un ancrage local marqué. Les surfaces à équiper sont encore nombreuses et les différentes formules d'investissement sont pleinement complémentaires.

Source URL: <http://renouvelle.be/fr/actualite-belgique/du-tiers-investissement-photovoltaïque-sur-les-toitures-communales>